

Rapport d'investissement durable SCOR SE

2022

Table des matières

1. Gouvernance	4
1.1. Un cadre de référence général.....	4
1.2. Une gouvernance dédiée au développement durable	5
1.3. Conditions de performance liées aux enjeux sociaux et environnementaux	8
1.4. La politique développement durable.....	9
1.5. Le rôle du gestionnaire d'actifs.....	9
1.6. Information ESG	10
1.7. Communication	12
1.8. Développement d'expertise interne et mise en commun des connaissances.....	12
1.9. Participation à des initiatives publiques	13
2. Stratégie	14
2.1. Philosophie d'investissement	14
2.2. Approche de l'investissement responsable	14
2.3. Être un investisseur responsable	15
2.4. Changement climatique et horizon temporel	16
2.5. Double matérialité	17
2.6. Evolution de la politique d'investissement en 2022	18
2.7. Engagement avec les entreprises	19
3. Risques, impacts et gestion des risques	19
3.1. Organisation	19
3.2. Outils et approches	19
3.3. Analyse des trajectoires de décarbonation.....	23
3.4. Evaluation du risque aigu des actifs réels	23
3.5. Stress tests climatiques	23
3.6. Dépendances et impacts relatifs à la nature : ENCORE.....	26
3.7. Dépendances et impacts relatifs à la nature : pilote TNFD.....	26
3.8. Déforestation : évaluation des risques et des impacts.....	26
3.9. Eau douce : analyse préliminaire	27
3.10. Plastique : sensibiliser	27
3.11. Evaluation du risque du portefeuille immobilier direct avec l'outil CREEM 27	
3.12. Thématiques sociales : screening et évaluation.....	27

4. Métrique et cibles.....	28
4.1. Métriques.....	28
4.2. Cibles.....	35
5. Annexes.....	35



1. Gouvernance

La prise en considération des impacts, risques et opportunités sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'activité fait l'objet d'un système de gouvernance intégré reposant sur cinq piliers :

- un cadre de référence général qui repose sur des initiatives et normes internationales et la raison d'être de SCOR ;
- un cadre de gouvernance dédié et solide sous la supervision du conseil d'administration, avec la contribution de ses comités spécialisés ;
- un système de gestion des risques qui s'appuie sur l'analyse et le suivi des macro-tendances et des risques associés ;
- un cadre régissant les conditions de rémunération visant à la mise en place d'une rémunération variable liée à des critères de développement durable ;
- des initiatives intégrées définies dans des plans d'action annuels.



1.1. Un cadre de référence général

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, liés aux activités et aux opérations du Groupe et, plus généralement la politique du Groupe en matière de développement durable, sont guidées par l'adhésion aux initiatives du Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes pour une assurance responsable (PSI) et aux Principes pour l'investissement responsable (PRI), ainsi que par les orientations énoncées dans la raison d'être de SCOR et sa contribution aux objectifs de développement durable.

- Au niveau intersectoriel, en cohérence avec son adhésion de longue date au Pacte mondial des Nations Unies, SCOR poursuit une démarche d'intégration des 10 principes qui y sont énoncés, dans les domaines du respect des droits de l'homme, du droit international du travail, de la protection de l'environnement, et de la lutte contre la corruption, dans un cadre adapté à sa sphère d'influence.

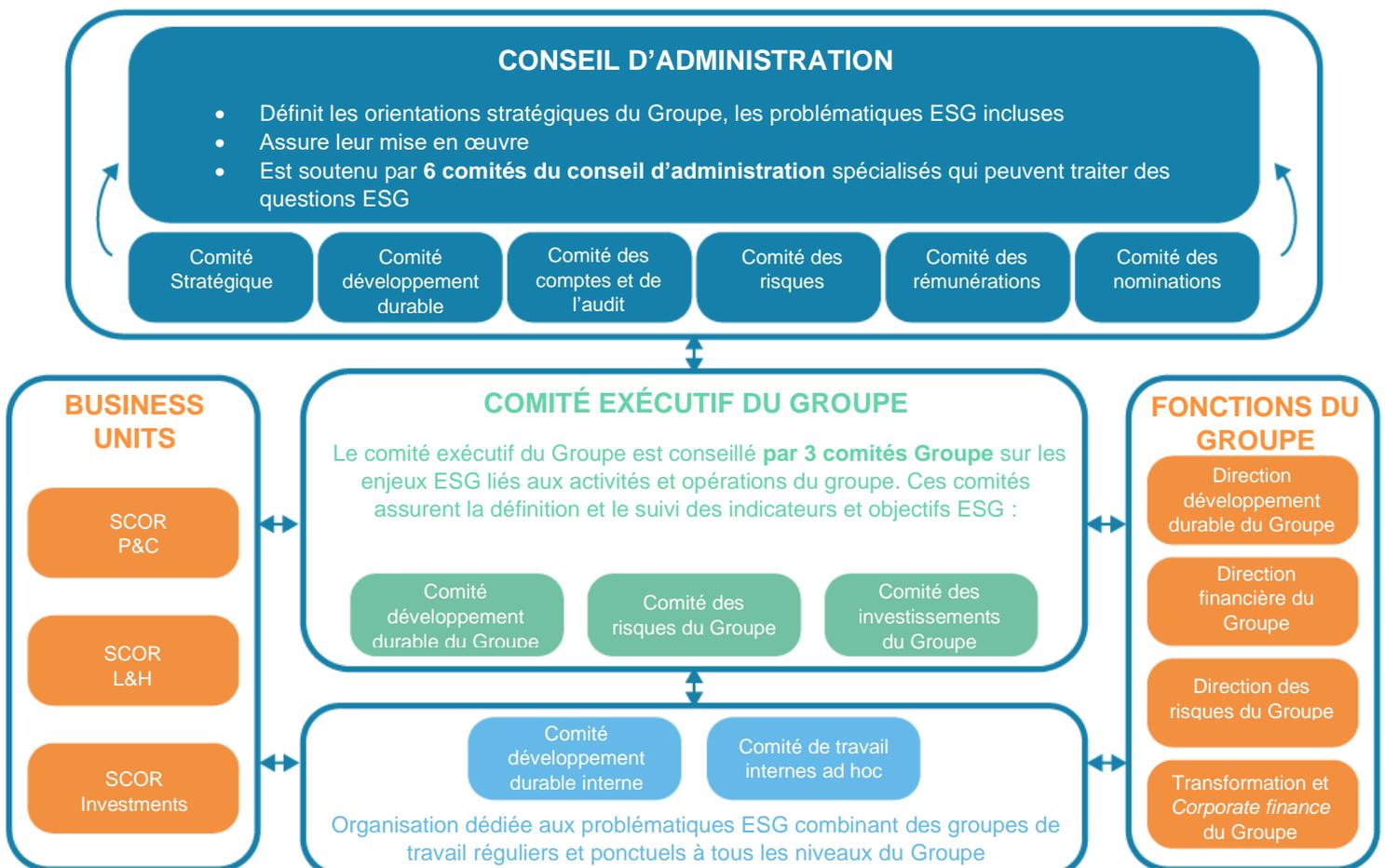
- Au niveau sectoriel, plusieurs initiatives définissent un cadre d'intégration des risques et opportunités liés aux enjeux de développement durable, y compris le développement de l'expertise et de solutions visant à répondre aux enjeux pertinents pour les activités du Groupe. Ainsi, SCOR est membre fondateur depuis 2012 des Principes pour une assurance responsable, et membre des Principes pour l'investissement responsable en sa qualité d'investisseur institutionnel (2019) et via sa filiale de gestion d'actifs, SCOR Investment Partners (2016). Plus récemment, SCOR a rejoint deux initiatives stratégiques visant à encourager la transition vers la neutralité carbone d'ici à 2050.

Ces enjeux sont déclinés dans les principaux règlements du Groupe, notamment dans le code de conduite et dans la politique de développement durable.

Ils s'incarnent également dans les lignes directrices internes qui précisent les règles de conduite et les procédures à respecter dans l'exercice des activités du Groupe (par exemple politique de lutte contre la corruption, guide de souscription ESG dans les activités d'assurance non-vie du Groupe).

Les règlements, les politiques et les ligne directrices s'appliquent à SCOR SE.

1.2. Une gouvernance dédiée au développement durable



Le rôle du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

Le conseil d'administration de SCOR comporte différents comités consultatifs chargés de préparer ses délibérations, de l'assister dans son rôle de supervision, et de lui faire des recommandations dans des domaines spécifiques, dont les questions relatives aux enjeux de développement durable.

Dans les conditions définies par le règlement intérieur du conseil, le conseil d'administration définit les orientations stratégiques du Groupe, assure leur mise en œuvre en ligne avec son intérêt et en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Au 31 décembre 2022, onze administrateurs ont une expertise en matière de développement durable (se référer à la section 2.1.3.2 – Informations sur les membres du conseil d'administration du Document d'Enregistrement Universel 2022). Plusieurs comités spécialisés du conseil d'administration interviennent régulièrement dans la supervision des initiatives conduites par la direction du Groupe, y compris sur les enjeux de développement durable :

- le comité stratégique étudie la stratégie du Groupe, y compris l'intégration des enjeux de développement durable.
- le comité développement durable s'assure de la cohérence de la démarche développement durable du Groupe avec son développement à long terme, ainsi que de l'intégration dans sa stratégie des effets directs et indirects de ses activités sur l'environnement et la société. Ce comité examine, sur la base de l'analyse de matérialité, les principaux enjeux de développement durable que le Groupe applique à ses stratégies de souscription et d'investissement, lorsqu'il mène ses activités et gère son capital humain. Il supervise la stratégie de développement durable et sa cohérence avec les engagements publics de SCOR. Le comité est tenu informé des grandes tendances en matière de développement durable, en particulier de l'agenda de la réglementation liée à la finance durable et de ses impacts potentiels sur la stratégie de développement durable de SCOR. Il supervise également la performance du Groupe en matière de développement durable via un tableau de bord trimestriel et le plan d'actions annuel établi. Enfin, il surveille l'évolution des notations ESG attribuées par certaines agences de notation à SCOR, ainsi que l'évaluation du Groupe par des parties prenantes externes, y compris des organisations non gouvernementales.
- le comité des risques examine, sur la base de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté, à l'actif comme au passif, et s'assure que les moyens de suivi et de maîtrise de ces risques ont été mis en place. Il examine les principaux risques du Groupe et la politique d'Enterprise Risk Management (ERM). Il étudie également les risques stratégiques (y compris les risques émergents) ainsi que les principaux engagements techniques et financiers du Groupe (risques de souscription, de provisionnement, de marché, de concentration, de contrepartie, de gestion actif/passif, de liquidité, opérationnels, d'évolution de la réglementation prudentielle). Le comité des risques est régulièrement informé des grands enjeux sociaux et environnementaux qui peuvent avoir une influence sur les activités du Groupe, notamment les mégatendances (par exemple changement climatique et dégradation de l'environnement, changements démographiques et de modes de vie, digitalisation de l'économie) et les risques émergents associés qui recourent étroitement ces enjeux.
- le comité des comptes et de l'audit, a des missions comptables, financières et extra-financières dont la revue des indicateurs de performance clés relatifs au règlement Taxonomie de l'Union européenne (UE). Il exerce également des missions de déontologie, d'audit interne et de conformité. À ce titre, il examine notamment le plan de conformité annuel et est informé des activités de la société dans ce domaine.
- le comité des rémunérations a principalement pour mission de faire des propositions en vue de la détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux. Il procède

à la définition des règles de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et veille à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et avec la stratégie à moyen terme du Groupe. Il examine également les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription et d'actions de performance pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. La performance environnementale et sociale du Groupe figure parmi les conditions de performance associées à ces instruments de rémunération, selon les modalités précisées à la section 6.1.2.3 de la présente déclaration.

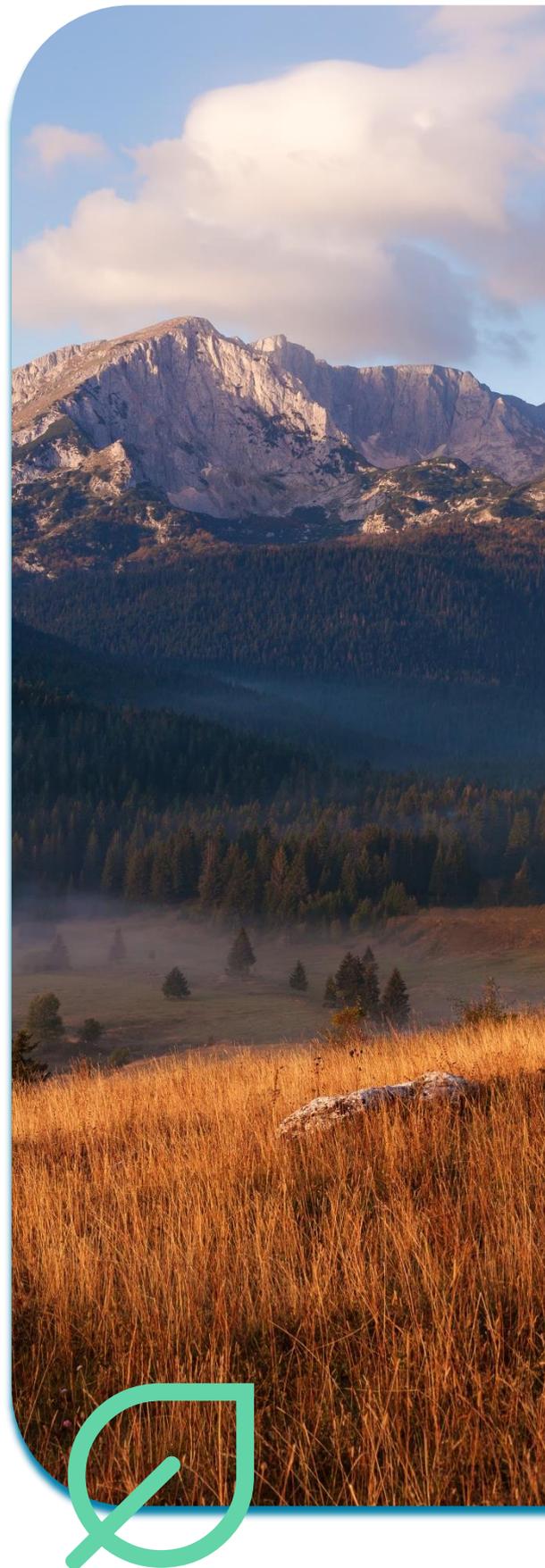
- le comité des nominations s'assure que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes. Pour plus d'information sur les principales activités de ces comités en 2022, se référer à la section 2.1.4 – Comités du conseil d'administration du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Le rôle du comité exécutif et de ses comités consultatifs

Les organes de gestion jouent un rôle important dans la stratégie de développement durable du Groupe. Trois comités sont chargés de conseiller le comité exécutif sur les enjeux de développement durable qui émergent des activités et opérations du Groupe. La composition de ces comités, la combinaison des compétences réunies en leur sein, les travaux préparatoires qu'ils conduisent, les interactions régulières avec la direction générale et le comité exécutif sont autant d'éléments qui fournissent un cadre structuré pour l'analyse des enjeux sociaux et environnementaux, sous l'angle de la matérialité financière, extra-financière et de l'impact :

- le comité développement durable du Groupe se réunit tous les trimestres en amont des réunions du comité développement durable du conseil d'administration. Il est chargé d'approuver les décisions relatives à l'approche et aux initiatives liées aux ambitions durabilité de SCOR. Plus spécifiquement, le comité évalue la pertinence du niveau d'ambition de la stratégie durabilité, s'assure de sa cohérence au sein du Groupe et anticipe les impacts des tendances et réglementations liées au développement durable sur les activités de SCOR.

- le comité des risques du Groupe se réunit également tous les trimestres en amont du comité des risques du conseil d'administration. En sus de la préparation du comité des risques du conseil d'administration, les principales missions du comité des risques du Groupe sont de



piloter le profil de risque du Groupe, maintenir un cadre de gestion des risques émergents (ERM) efficace et de diffuser une culture du risque appropriée dans l'ensemble du Groupe. Les risques climatiques, les événements extrêmes et leur impact direct sur le profil de risque de SCOR sont régulièrement abordés lors de ces réunions.

- le comité d'investissement du Groupe se réunit au moins une fois par trimestre. Son rôle est de définir la stratégie d'investissement au niveau du Groupe et de veiller à sa mise en œuvre au regard de sa politique d'investissement responsable et des contraintes réglementaires et contractuelles. Le comité d'investissement du Groupe valide les investissements et approuve les exclusions normatives et thématiques ainsi que les réallocations de portefeuille majeures liées à la gestion du risque et à l'évaluation des impacts.

Le Group Chief Sustainability Officer et le département développement durable

Le Group Chief Sustainability Officer (CSO), membre du comité exécutif du Groupe, gère la direction du développement durable. Cette dernière inclut le département développement durable qui est dirigé par le responsable développement durable du Groupe.

Le département développement durable est organisé en trois équipes : Sustainable Insurance, Sustainable Investments et Corporate Sustainability. Il est responsable de la définition du cadre ainsi que de l'élaboration et la coordination de la stratégie de développement durable du Groupe. Il est également en charge de coordonner et de surveiller l'exécution du plan d'action en la matière.

Le département développement durable coordonne également le comité développement durable interne qui se réunit une fois par trimestre. Celui-ci a pour objectif d'encourager la réflexion et de communiquer les actions du Groupe en matière de développement durable. Il rassemble des représentants de chaque business unit et des fonctions du Groupe (par exemple, gestion des risques, ressources humaines, conformité, relations investisseurs, communication, ainsi que des représentants des Hubs régionaux).

Enfin, les membres du département développement durable participent au Mandate Investment Committee qui réunit le département Asset Owner et des représentants de SCOR Investment Partners SE. Ce comité analyse régulièrement en détail les positions de portefeuille et discute des choix stratégiques alignés avec la politique de développement durable du Groupe. Le département Asset Owner assure la conformité des décisions d'investissement avec les différentes limites de risque définies par le Groupe (par exemple appétence et tolérance au risque) et surveille les notations extra-financières, les listes d'exclusion et la mise en place opérationnelle du plan d'action en matière de développement durable.

1.3. Conditions de performance liées aux enjeux sociaux et environnementaux

SCOR a intégré des critères sociaux et environnementaux à la rémunération de ses équipes, selon des modalités adaptées aux mécanismes de rémunération considérés et aux responsabilités occupées au sein de l'organisation :

- une partie de la rémunération variable à court terme du mandataire social exécutif du Groupe est fondée sur des objectifs personnels ayant trait au développement durable. Ces objectifs, leur réalisation, et leur taux d'atteinte sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au document d'enregistrement universel clôturant l'exercice fiscal 2022 ;

- une partie de la rémunération variable à court terme des membres du comité exécutif est fondée sur des objectifs liés au développement durable;
 - tous les bénéficiaires des éléments de rémunération à long terme (actions de performance, options de souscription d'actions) doivent satisfaire à des conditions d'octroi liées à des critères de développement durable, comme le respect des principes déontologiques tels que décrits dans le code de conduite et le suivi de formations liées au développement durable;
 - enfin dans le cadre de la revue annuelle de performance, les managers et leurs collaborateurs ont aussi la possibilité de définir des objectifs spécifiques en matière de développement durable (par exemple, diversité, bien-être au travail, performance environnementale, intégration ESG dans les activités du Groupe).
- Pour plus d'information sur la rémunération des organes d'administration et de direction et leur détention du capital, se référer à la section 2.2 du Document D'Enregistrement Universel 2022.

1.4. La politique développement durable

La politique développement durable de SCOR fait partie des orientations d'investissement du Groupe. Dans le cadre des activités d'investissement, elle repose sur quatre piliers et définit les principes d'intégration de la durabilité dans la stratégie d'investissement :

- Construire un portefeuille résilient au travers de la gestion des risques
- Améliorer les décisions d'investissement durable au travers d'un processus d'analyse rigoureux
- Appliquer la théorie du changement de SCOR, qui combine une réduction des impacts négatifs, l'engagement avec les clients, les partenaires et les entités dans lesquelles SCOR investit, et le soutien à la transition vers un monde plus résilient, notamment à travers le financement et la (ré)assurance de la transition énergétique

Aider à la sensibilisation en participant au débat public et à des initiatives de place

Elle comprend tous les aspects liés aux risques et opportunités non-financières et présente la façon dont SCOR les intègre dans sa stratégie. Elle est validée par le Conseil d'Administration et elle est revue ponctuellement en fonction de l'agenda durabilité des investissements. En 2022, plusieurs actions ont été menées pour améliorer la prise en compte de la durabilité dans la stratégie des investissements de SCOR :

- En lien avec les stratégies de sortie du charbon : le seuil absolu pour les producteurs de charbon thermique a été abaissé à 10 MT par an
 - SCOR a mis en place des restrictions complémentaires qui s'appliquent au pétrole et au gaz non conventionnels en amont de la chaîne de valeur. Les développeurs ont été exclus de l'univers d'investissement en se basant sur la liste Global Oil & Gas Exit d'Urgewald.
- SCOR a l'intention d'appliquer des restrictions dans son univers d'investissement en utilisant les travaux de la taxonomie de l'Union Européenne et en prenant en compte la nécessité d'une transition juste. La priorité est donc donnée à la sortie des sous-secteurs où il existe une alternative durable et au soutien des entreprises qui se sont engagées dans une transition économique bas-carbone.

1.5. Le rôle du gestionnaire d'actifs

SCOR SE a délégué la gestion de ses actifs à sa filiale de gestion d'actifs détenue à 100%, SCOR Investment Partners (SCOR IP). La politique de développement durable de SCOR est

au cœur de sa stratégie d'investissement. Elle est disponible publiquement et référencée dans les guides d'investissement mis à disposition des gestionnaires d'actifs. SCOR SE s'appuie sur les compétences de son gestionnaire d'actifs pour la mise en pratique de sa stratégie d'investisseur responsable. Un suivi régulier des portefeuilles et une due diligence régulière complètent l'organisation. Le Groupe conduit des analyses indépendantes, y compris des stress tests climatiques en utilisant ses propres fournisseurs de données et ses propres méthodologies.

1.6. Information ESG

Le groupe s'appuie principalement sur des données fournies par les agences de notation extra-financière et les entreprises de conseil en ESG. L'équipe Group Sustainability de SCOR surveille l'évolution du marché des fournisseurs de données et revoit annuellement sa sélection. Cela peut rendre difficile la comparaison des données d'une année sur l'autre, mais cela permet également d'innover et de maintenir un niveau d'expertise élevé.



Domaine	Méthodologie ou fournisseur	Classe d'actifs	Type de donnée	Commentaire
Changement climatique	ISS ISS ESG	- Emprunts d'Etat	Empreinte carbone	Intensité carbone par million d'euros investis et intensité carbone par revenu
		- Obligations d'entreprises privées		
		- Actions		
		- Emprunts d'entreprises privées		
		- Dettes sur actifs réels		
		- Actifs réels		
	- Obligations d'entreprises privées	Taxonomie européenne	Alignement	
- Actions				
	Carbone 4 	- Emprunts d'Etat	Implied Temperature Rise	Augmentation de la température associée aux émissions attendues d'un portefeuille ou d'une entité exprimée en unité de température, typiquement en °C
	- Obligations d'entreprises privées			
	- Actions			

Domaine	Méthodologie ou fournisseur	Classe d'actifs	Type de donnée	Commentaire		
	 	- Actifs réels	Risque physique	Impact d'évènements extrêmes liés au climat		
	ACPR or other 	- Emprunts d'Etat - Obligations d'entreprises privées - Actions	Stress testing: risque de transition	Impact sur la valorisation des actifs exprimé en million d'euros		
	Biodiversité	ENCORE			- Obligations d'entreprises privées - Actions	Table de correspondance biodiversité
CDP 		- Obligations d'entreprises privées - Actions			Filtre eau et déforestation	Score des entreprises
Forest 500 		- Obligations d'entreprises privées - Actions	Filtre déforestation	Score des entreprises		
Trase finance 		- Obligations d'entreprises privées - Actions	Filtre déforestation	Impact déforestation sur les entreprises		
Iceberg data lab 		- Obligations d'entreprises privées - Actions	Empreinte biodiversité	Impact biodiversité exprimée en km ² MSA		
Ellen MacArthur Foundation 		- Obligations d'entreprises privées - Actions	Filtre pollution plastique	Performance des entreprises liée à l'économie circulaire		
As you sow 		- Obligations d'entreprises privées - Actions	Filtre pollution plastique	Score des entreprises		
Données ESG	ISS 	- Obligations d'Etat - Obligations d'entreprises privées - Actions	Notations ESG	Score des entreprises et des pays		
		- Obligations d'entreprises privées - Actions			Controverse	Analyse des controverses
		Reprisk 	- Obligations d'Etat - Obligations d'entreprises privées - Actions	Controverse	Filtrage systématique	

1.7. Communication

SCOR SE est une société de réassurance qui fournit des services de transfert de risques à des entreprises et des sociétés d'assurance. Son activité vie et santé couvre les activités biométriques. A ce titre, SCOR SE reste propriétaire des primes perçues et leur investissement relève de ses préférences en ligne avec son appétit au risque et le respect du principe de la personne prudente applicable aux sociétés d'assurance et de réassurance. Le Groupe SCOR rend compte de façon détaillée de ses objectifs et de sa performance en matière de développement durable dans son document universel d'enregistrement et dans un « Sustainability Report » en version anglaise. Ces documents sont disponibles sur le site www.scor.com

1.8. Développement d'expertise interne et mise en commun des connaissances

Les salariés de SCOR SE bénéficient des actions du Groupe SCOR qui assure une formation régulière de ses collaborateurs à travers différents canaux qui peuvent prendre la forme de modules de formation dédiée, de conférences internes destinées à l'ensemble des collaborateurs ou plus ciblées à destination des souscripteurs ou des gestionnaires d'actifs. Les personnes plus spécialement en charge de la finance durable participent également régulièrement à des conférences externes. Enfin, SCOR participe à la promotion des bonnes pratiques et à l'échange de connaissances en intervenant lors d'événements externes.

Ressources techniques

SCOR SE s'appuie sur les ressources du Groupe pour conduire les analyses de risques de ses portefeuilles d'investissement.

Le Groupe SCOR a développé une expertise interne robuste dans la compréhension et la modélisation des événements extrêmes sur laquelle SCOR SE s'appuie pour analyser les risques physiques auxquels son portefeuille d'actifs physiques est exposé.

Plus généralement, le Groupe surveille les dernières innovations technologiques afin d'en bénéficier lors de ses analyses des risques environnementaux. A titre d'exemple, SCOR utilise l'outil Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) pour évaluer les risques de transition des portefeuilles immobiliers. L'outil ENCORE (Evaluate Natural Capital Opportunities Risk and Exposure) a également permis de mieux appréhender les dépendances et les impacts sur la nature des expositions des portefeuilles aux émetteurs privés.

Ressources humaines

Trois personnes à temps plein sont en charge de l'investissement responsable du groupe et de ses filiales et l'équipe continue de croître régulièrement.

Ressources financières

L'organisation du Groupe permet de mutualiser les dépenses liées au développement durable à travers le Groupe. SCOR augmente régulièrement les budgets dédiés aux outils et à la donnée nécessaires à la bonne intégration du développement durable dans l'ensemble de ses activités et dans chacune de ses unités opérationnelles.

Développement d'expertise interne

Afin de continuer à développer son expertise interne, les employés de SCOR participent à des programmes de formation externe sur la finance durable, comme celles dispensée par Novethic, la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) ou d'autres prestataires externes.

La sensibilisation des collaborateurs à la finance durable joue un rôle clé dans la stratégie du Groupe SCOR. Elle est assurée par des conférences internes ou des discussions moins

formelles. Le comité interne de développement durable est un relais important dans la dissémination du savoir dans les différentes unités et entités du Groupe.

1.9. Participation à des initiatives publiques

21 février 2007	SCOR mène le débat sur la protection financière des pays en développement contre les risques de catastrophes naturelles
1er mai 2015	Denis Kessler co-préside le programme "Extreme Events and Climate Risk" de la Geneva Association.
9 juin 2015	La Fondation d'entreprise SCOR pour la science organise un séminaire sur les risques climatiques
19 novembre 2015	SCOR réaffirme son engagement dans la gestion du risque climatique, annonce sa politique de désinvestissement liée charbon et investit 930 millions d'euros dans des projets à bas carbone
26 novembre 2015	SCOR s'engage dans le premier French Climate Pledge
9 mars 2017	La Fondation d'entreprise SCOR pour la science organise un séminaire sur les risques climatiques avec la Geneva Association
21 mars 2017	SCOR signe le "Decarbonize Europe Manifesto" du Shift Project
6 septembre 2017	SCOR annonce de nouvelles initiatives en matière de développement durable
11 décembre 2017	SCOR réaffirme son engagement en faveur de l'environnement lors du One Planet Summit et signe le deuxième French Climate Pledge.
26 avril 2018	SCOR élargit sa stratégie de désinvestissement du charbon en s'appuyant sur la Global Coal Exit List (GCEL)
1er décembre 2018	SCOR s'engage à protéger les sites du patrimoine mondial
9 juillet 2019	SCOR publie sa politique d'investissement durable (Sustainable Investing Policy)
11 septembre 2019	SCOR signe les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies
Mai 2020	SCOR rejoint la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)
Décembre 2020	SCOR signe le Finance for Biodiversity Pledge (engagement en faveur de la biodiversité)
Février 2021	SCOR signe l'initiative Climate Action 100+
Mars 2021	SCOR rejoint les CDP Water Champions
Mai 2021	SCOR rejoint le Sustainable Commodities Practitioners' Group (SCPG) de la PRI
Mai 2021	SCOR intègre la Finance for Biodiversity Fondation
Septembre 2021	SCOR rejoint le forum de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)
Octobre 2021	SCOR rejoint la Powering Past Coal Alliance (PPCA)

Juillet 2022	SCOR adhère à Advance, l'initiative de l'UNPRI pour les droits de l'homme et les questions sociales.
Juillet 2022	SCOR rejoint l'initiative Ceres Valuing Water Finance en tant qu'investisseur signataire.

2. Stratégie

La stratégie de développement durable est élaborée au niveau Groupe puis opérationnalisée dans les différentes entités en tenant compte des contraintes locales.

2.1. Philosophie d'investissement

L'objectif du Groupe, également applicable à ses différentes entités, est d'optimiser la performance ajustée du risque de ses investissements en s'efforçant d'en maximiser les impacts positifs et d'en limiter les impacts négatifs. La préservation des actifs naturels est une priorité de la stratégie et tout particulièrement la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) forment un des cadres la stratégie de SCOR qui se concentre sur 5 priorités liées aux actifs naturels : clean water and sanitation (SDG # 6), sustainable cities and communities (SDG # 11), climate action (SDG # 13), life below water (SDG # 14), life on land (SDG # 15). En ligne avec les objectifs internationaux, le Groupe SCOR s'est engagé à devenir Net Zero à horizon 2050 et à inverser la perte de biodiversité pour ses investissements à horizon 2030. Cette ambition de préservation des actifs naturels s'applique au niveau du Groupe, sans déclinaison à l'échelle des entités. La lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité est une problématique globale que le Groupe traite de manière holistique.

Principe de double matérialité

La protection du portefeuille contre les effets négatifs liés aux risques « non-financiers » et en particulier ceux liés au climat et à la perte de biodiversité sont au cœur de la gestion des risques de SCOR en lien avec ses investissements. Cependant, financer le développement durable des sociétés nécessite d'aller au-delà de la résilience des portefeuilles et de considérer également les impacts des décisions d'investissements sur les écosystèmes externes : le développement durable répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs selon la définition de 1987. SCOR souhaite contribuer à un monde plus résilient et, en retour, protéger son portefeuille contre les dommages liés aux crises environnementales à un horizon plus lointain.

2.2. Approche de l'investissement responsable

L'approche du Groupe, également applicable à SCOR SE, repose sur 5 piliers qui forment un cadre cohérent et robuste. Le Groupe considère à la fois la résilience de son portefeuille face aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et l'impact de ses décisions d'investissement sur les écosystèmes externes.

2.3. Être un investisseur responsable

Une robuste culture de gestion des risques

Compte-tenu de son expertise en tant que réassureur, SCOR a développé un cadre particulièrement robuste de gestion des risques. Les décisions d'investissements sont analysées sous le prisme de la double matérialité, en considérant la résilience des portefeuilles face aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, les opportunités liées à ces facteurs, et les impacts positifs ou négatifs générés par les décisions d'investissements.

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sont analysés comme des signaux précurseurs de potentiels risques futurs. Les notations extra-financières sont analysées pour anticiper de potentielles détériorations des notations de crédit et d'éventuels impacts environnementaux ou sociaux. Les controverses sont également analysées pour détecter les positions potentiellement à risque le plus en amont possible. L'identification et la gestion des risques financiers et extra-financiers permettent d'améliorer la résilience des portefeuilles.

Détecter les nouvelles tendances et opportunités

Suivre les tendances émergentes est clé pour anticiper les nouveaux risques et également les nouvelles opportunités. SCOR participe à plusieurs initiatives nationales, européennes et internationales lui permettant de rester informé des dernières réflexions autour de la finance durable. Détecter les opportunités le plus en amont possible fait partie de la stratégie du Groupe pour construire un portefeuille résilient et créer de la valeur à long terme. C'est ainsi que SCOR s'est mobilisé très tôt en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique en créant au cours des dix dernières années, un portefeuille de dettes infrastructure et immobilières finançant la transition vers une économie bas carbone.

SCOR investit également dans des « Insurance-Linked Securities » (ILS) qui participent à la résilience des populations touchées par des événements extrêmes. Contrairement au risque physique auquel SCOR est exposé à travers ses investissements dans des actifs physiques, l'investissement en ILS offre une rémunération pour l'exposition à un péril sélectionné, qui peut être, ou non, climatique. Comme la corrélation entre l'occurrence des événements extrêmes et les évolutions de marché est très faible, cette stratégie apporte une diversification du portefeuille d'actifs et en améliore la résilience.

Théorie du changement

SCOR SE, en tant qu'entité du Groupe SCOR, souhaite contribuer aux objectifs internationaux concernant le climat (Accord de Paris) et la biodiversité (Convention on Biological Diversity). A cette fin, l'objectif est de réduire les impacts de ses investissements en combinant l'exclusion, la sélection des entreprises les mieux positionnées dans leur secteur respectif, l'engagement et l'investissement dans des solutions basées sur la nature. Le Groupe a développé sa théorie du changement, applicable à ses différentes entités.

Objectif	Action	Outcome	Impact
Alignement avec l'Accord de Paris	Exclusion/ Désinvestis- sement Best-in-class Engagement	Les entreprises dans lesquelles SCOR SE investit réduisent leur émissions de gaz à effet de serre Les émissions du portefeuille de SCOR SE baissent, en ligne avec la trajectoire 1,5°C	Contribution à l'objectif Net-Zéro et Contribution à l'inversion de la perte de biodiversité
Alignement avec les objectifs de la Convention pour la diversité biologique (Convention on Biological Diversity – CBD)		Les entreprises dans lesquelles SCOR SE investit réduisent leur empreinte biodiversité L'empreinte biodiversité du portefeuille de SCOR SE diminue	
	Investissement dans des solutions sur le climat et basée sur la nature	Augmentation du sous-portefeuille "Nature positive impact"	

2.4. Changement climatique et horizon temporel

Compte-tenu de son cœur de métier, SCOR SE investit essentiellement en obligations à durée relativement courte, permettant une meilleure résilience face aux tendances négatives qui se développent à long terme. En revanche, une partie significative des expositions provient d'investissements en actifs réels dont la durée de vie s'étend à long terme.

La segmentation des horizons temporels et les risques identifiés par segment sont explicités dans le tableau ci-dessous. A court terme, le risque lié aux obligations est surtout un risque de défaut si l'on considère la durée des titres. A plus long terme, et surtout au-delà de 5 ans, les risques liés aux incertitudes sur les réponses politiques à la crise climatique et sur l'évolution des événements climatiques peuvent conduire à une plus grande volatilité de la valorisation des actifs. Le tableau ci-après présente les principaux risques identifiés et les actions mises en place pour en atténuer les effets.

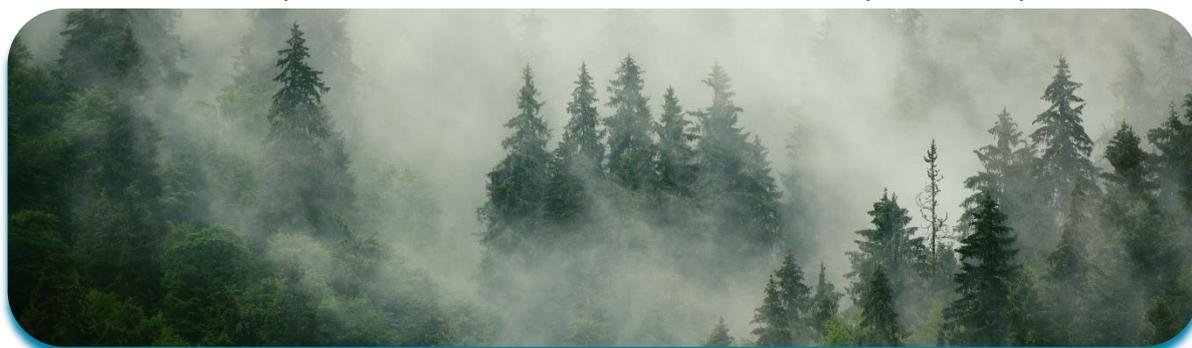
	Court terme (inférieur à 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)	Gestion des risques / analyse d'impact	Actions d'atténuation
Risque physique					
Pour les investissements, le risque physique correspond aux expositions aux événements climatiques extrêmes (aigu) ou aux tendances globales liées au changement climatique (chronique)					
Aigu	En direct : investissements en actifs réels (immeubles, dette immobilière et dette infrastructure)			Modèles et simulations Evaluation interne des risques à l'aide des modèles propriétaires du Groupe SCOR	Localisation géographique Focus sur la déforestation
	Indirect : Exposition aux entreprises privées Les entreprises dans lesquelles SCOR SE investit peuvent subir des événements climatiques extrêmes, en fonction de leur implantation géographique			Modèles et simulations : suivi de portefeuille	
Chronique			Les modèles d'affaires des entreprises dans lesquelles SCOR SE investit peuvent souffrir des tendances majeures liées au	Modèles et simulations : Suivi de portefeuille	

	Court terme (inférieur à 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)	Gestion des risques / analyse d'impact	Actions d'atténuation
			réchauffement climatique (sécheresses, hausse du niveau de la mer...)		
Risque de transition					
Pour les investissements, ce risque concerne essentiellement les secteurs carbo-intensifs qui pourraient être concernés par de nouvelles réglementations. Cela peut aussi concerner des réglementations plus contraignantes et un risque de réputation lié à la déforestation. Le risque de transition diffère entre investissements en actions et en obligations, la perte latente sur les obligations disparaissant mécaniquement à l'échéance si l'émetteur ne fait pas défaut.					
Intensité carbone	Charbon Energie produite à partir du charbon	Pétrole Gaz	Industrie automobile	Modèles et simulations : Suivi de portefeuille	Désinvestissement des émetteurs les plus carbo-intensifs ou des secteurs pour lesquels des alternatives existent Stratégie best-in-class et engagement auprès des entreprises pour promouvoir une transition ordonnée Fixation de cibles de décarbonation en ligne avec la science Limites d'exposition sur les secteurs les plus à risque
		Ciment Acier Energie produite à partir du gaz		Empreinte carbone	
			Immobilier	CRREM	
Déforestation		Agriculture Agro-alimentaire Produits d'hygiène / Cosmétiques		Screening de portefeuille	Participation à des initiatives pour faire de l'engagement avec les entreprises - Finance for Biodiversity - Finance Sector Deforestation Action (FSDA)
Opportunités liées au changement climatique					
	Court terme (inférieur à 2 ans)	Moyen à long terme (supérieur à 2 ans)		Evaluation	Réponse
Physique	Insurance Linked Securities			Bénéfice de diversification	Sélection des périls et de la zone géographique
Transition	Green, social and sustainable bonds Energies renouvelables (obligations d'entreprises privées, dette infrastructure) Efficacité énergétique (immobilier en direct et dette immobilière)	Nouvelles technologies permettant une diversification des actifs en portefeuille (y compris la capture de carbone et les énergies propres)		Taxonomie interne	8,9% du portefeuille d'investissement de SCOR SE classée en "transition and social" à fin 2022 Voir section 4.1 du rapport

2.5. Double matérialité

La politique durable du groupe, applicable à SCOR SE traite directement le concept de double matérialité.

L'évaluation des risques et des opportunités repose sur l'analyse de matérialité des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Protéger le portefeuille contre les éventuels effets négatifs, notamment ceux liés au changement climatique est au cœur de gestion des risques et s'appuie sur l'expertise interne du groupe. Le risque physique d'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles évolue à l'inverse du risque de transition qui repose sur des actions politiques, publiques et privées fortes pour contenir de réchauffement climatique sous 2°C voire 1,5°C à horizon 2100 comparé à l'ère préindustrielle.



Toutefois, si la transition n'intervient pas dans un délai relativement court, il est plausible que les deux risques se matérialisent. Il est donc critique de tenir compte des impacts des investissements sur l'environnement si l'on souhaite augmenter la résilience des investissements à plus long terme.

Ce constat a conduit le Groupe à exclure certains secteurs qui ne sont pas compatible avec son engagement de devenir net zéro à horizon 2050. Les seuils ont été renforcés en 2022 notamment sur le charbon thermique, et de même que la politique d'exclusion des entreprises liées à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz. Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble des entités du Groupe, dont SCOR SE.

2.6. Evolution de la politique d'investissement en 2022

SCOR a amendé sa politique d'investissement responsable en 2022, notamment en relation avec les enjeux environnementaux. L'ensemble des exclusions est applicable à SCOR SE.

- Les seuils d'exclusion liés au charbon thermique ont été abaissés
- L'exclusion des développeurs de pétrole et de gaz a été renforcée et SCOR n'investira plus dans les entreprises générant des revenus des activités liées aux hydrocarbures non-conventionnels à partir de 2030

Tous les détails sont disponibles dans le document SCOR Sustainability Policy, disponible sur le site de SCOR.

Afin de mettre en pratique sa stratégie d'investisseur responsable, SCOR a rejoint plusieurs initiatives dont les principales sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Initiative	Objectif
Net Zero Asset Owner Alliance	Opérationnalisation de l'engagement Net Zéro à horizon 2050
Climate Action 100+	Engagement avec les entreprises sur la transition énergétique
Powering Past Coal Alliance	Transition du charbon vers la décarbonation
Finance for Biodiversity Foundation	Opérationnalisation de l'engagement d'inverser la perte de biodiversité à horizon 2030
Act4Nature	Cibles liées à la protection de la biodiversité

2.7. Engagement avec les entreprises

Pilier important de la théorie du changement, l'engagement a pour objectif de convaincre les entreprises dans lesquelles le Groupe investit d'adapter leur modèle d'affaires en intégrant des considérations plus respectueuses de l'environnement et des hommes.

Compte-tenu de son peu d'appétit pour l'investissement en actions et de la part prépondérante des obligations dans le portefeuille, SCOR pratique l'engagement par le biais de coalitions d'investisseurs. En 2022, les sujets les plus fréquemment évoqués ont eu trait à la transition vers une économie bas-carbone, la déforestation, la biodiversité et la pollution chimique.

3. Risques, impacts et gestion des risques

3.1. Organisation

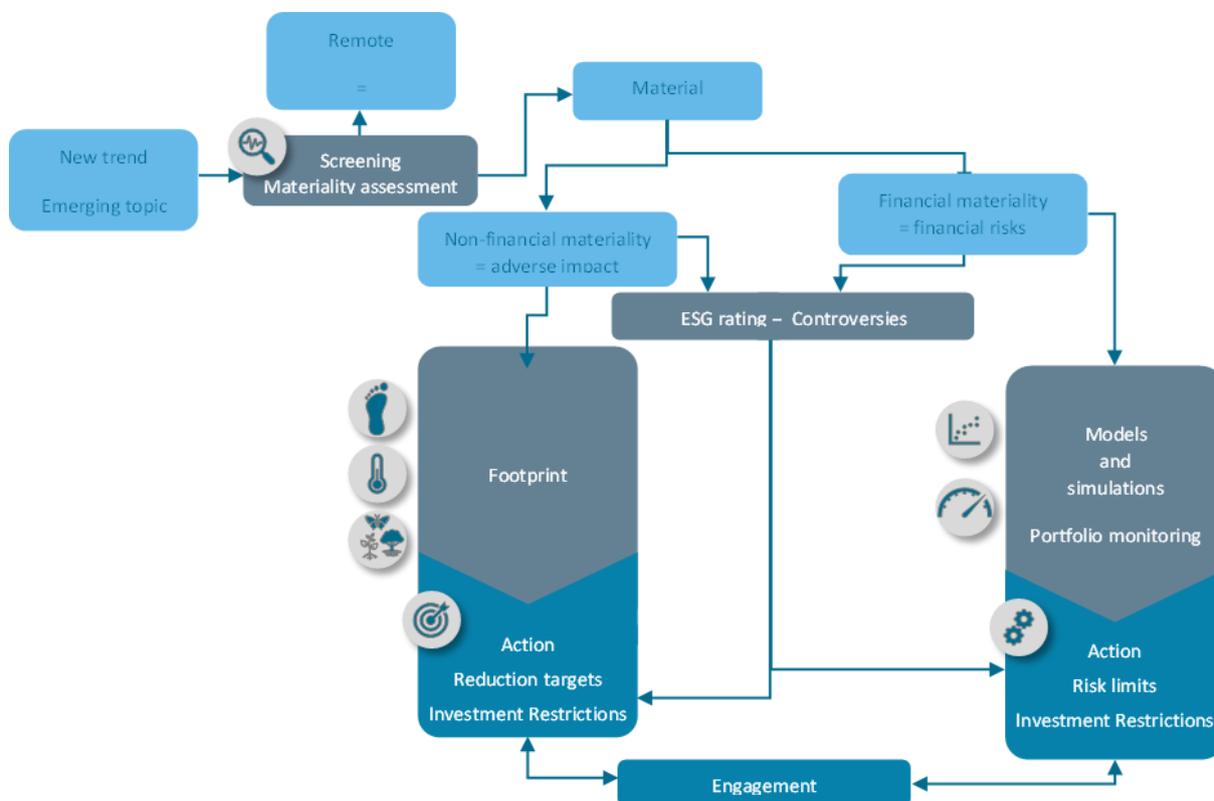
L'équipe "Group Sustainability" du Groupe SCOR est en charge du suivi des risques liés aux facteurs de durabilité pour l'ensemble des entités du Groupe. Au sein de cette équipe constituée d'une dizaine de personnes, trois sont entièrement dédiées aux investissements responsables.

3.2. Outils et approches

Différentes approches sont utilisées pour suivre les risques liés aux facteurs de durabilité dans les portefeuilles, en fonction de leur degré de maturité et des données disponibles. Certaines sont plus quantitatives, d'autres qualitatives. Le partenariat avec des prestataires externes permet également d'étendre les compétences internes et d'accélérer la compréhension des différents sujets, dans un paysage qui évolue très rapidement.

Outils et approches	Détails	Objectif
Modèle Cat Nat	Outil propriétaire de SCOR développé par les experts pour la tarification des périls	Permet de calculer les taux de dommages selon différents périls à un niveau de granularité très fin (code postal)
Carbon Risk Real Estate Monitor	Evaluation de l'alignement des immeubles détenus en portefeuille avec différents scénarios	Permet d'évaluer le risque de dépréciation des actifs selon les projections liées aux contributions nationales déterminées
Stress tests	Stress tests dérivés des rapports du GIEC et de l'AIE	Permet de faire des simulations de valorisation de portefeuilles sous certains scénarios macro-économiques dérivés de scénarios climatiques Permet de sensibiliser en interne sur les risques liés aux changement climatique Prépare aux exercices requis par les régulateurs
Empreinte carbone	Evaluation de l'impact des portefeuilles sur le climat	L'utilisation de données passées et de projection d'évolution des émissions d'une entreprise permet de sélectionner les best-in-class
Empreinte biodiversité	Evaluation de l'impact des portefeuilles sur la biodiversité	Stade expérimental compte-tenu du manque de données et de méthodologie stable
Screening de portefeuille	Evaluation de la matérialité de nouveaux risques	Permet d'isoler les expositions à certains secteurs susceptibles de présenter des risques
Taxonomie	Evaluation des opportunités liées à la transition énergétique	
Rating ESG et controverses	Détection des impact négatifs potentiels	Permet d'identifier des entreprises potentiellement à risque afin d'en renforcer le suivi ou de réallouer les portefeuilles

Processus de gestion des risques



SCOR SE, par l'intermédiaire des compétences développées au niveau Groupe et mises à disposition de l'ensemble des entités, est en mesure de suivre les tendances liées à la finance durable. Les nouvelles tendances sont analysées sous l'angle de la double matérialité et, lorsqu'elles sont considérées comme potentiellement matérielles, elles sont soumises aux processus d'analyses des risques / opportunités et impact. Selon le niveau de maturité, les conclusions de l'analyse peuvent aller de la sensibilisation à un nouveau sujet jusqu'à la modification de la stratégie d'investissement.

Les résultats de ces analyses sont résumés dans le tableau ci-dessous (données de couverture relatives au Groupe).

		Risques et opportunités	Impact	Classe d'actifs	Taux de couverture (en % des actifs investis du Groupe)
Simulations et modèles	Outil Cat Nat	Risque physique		Actifs physiques	10%
	CRREM	Risque de transition		Investissements immobilier en direct	En 2021: -2% du total des actifs -85% de l'immobilier en direct à des fins d'investissement
	Stress tests climatiques	Risque de transition Risque physique		Obligations Prêts	En 2021: 85%
Empreinte	Emissions de gaz à effet de serre	Risque de transition	 Trajectoire pour atteindre Net Zero à horizon 2050, y compris les cibles intermédiaires à 2025 et 2030	Obligations Actions cotées Immobilier Dette immobilière Prêts "corporate"	79% (sur la valeur de l'entreprise ou la dette)
	Implied Temperature Rise (ITR)	Risque de transition		Obligations Actions cotées	57%
	Biodiversité	Risque de transition	   		Expérimental
Screening de portefeuille	Taxonomie	Résilience des activités	 	Obligations d'entreprises privées Actions cotées Actifs réels Dette sur actifs réels	78,5%
	Biodiversité	Déforestation		Obligations d'entreprises privées Actions cotées	Expérimental
	Biodiversité	Pollution aux plastiques	   	Obligations d'entreprises privées Actions cotées	Expérimental
	Biodiversité	Eau douce		Obligations d'entreprises privées Actions cotées	Expérimental
	Rating ESG Controverses	Identification des positions les plus risquées pour en assurer le suivi	Lilmitation des impacts négatifs Amélioration des impacts positifs	Toutes classes d'actifs Actifs liquides	73% Non pertinent

3.3. Analyse des trajectoires de décarbonation

En 2021, le groupe SCOR a entrepris une étude des plans de transition des entreprises présentes dans son portefeuille d'investissement pour évaluer l'écart entre ses engagements de décarbonation et la trajectoire d'émission de gaz à effet de serre de son portefeuille. Les actifs de SCOR SE ont été inclus dans cette étude sur laquelle plus de détails sont disponibles dans le rapport de durabilité du groupe de 2022 (p69, p70 et p71).

3.4. Evaluation du risque aigu des actifs réels

Le groupe SCOR utilise ses outils de modélisation internes pour évaluer le risque physique aigu qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur son portefeuille d'actifs réels composé de dette immobilière, de dette infrastructure et d'immobilier détenu en direct. Les actifs réels de SCOR SE ont été inclus dans cette étude sur laquelle plus de détails sont disponibles dans le rapport de durabilité du groupe de 2022 (p71 et p72).

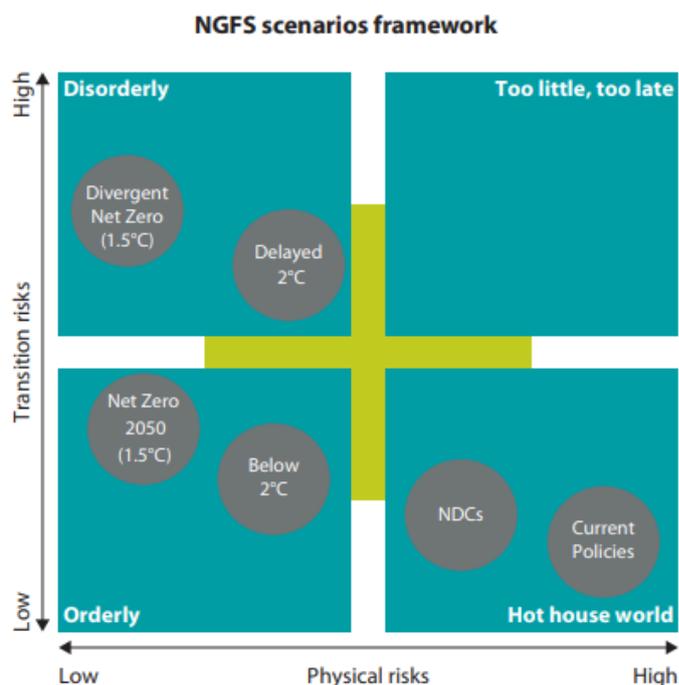
3.5. Stress tests climatiques

Construire un portefeuille résilient fait partie de la démarche d'investisseur responsable de SCOR. Au cours des dernières années, le Groupe a joué un rôle actif dans de nombreux groupes de travail et d'initiatives afin de mieux comprendre l'impact potentiel du changement climatique sur les portefeuilles d'investissement. Les stress tests sont utiles pour mieux comprendre les facteurs de variation des prix et pour identifier les mesures d'atténuation potentielles permettant une meilleure résilience. Différents scénarios sur différents horizons de temps permettent d'appréhender le risque physique, qui se développe plutôt sur le temps long, et le risque de transition qui peut se matérialiser plus rapidement. D'une façon générale, plus la transition sera rapide, plus les risques physiques liés au réchauffement climatique devraient être contenus, et



les deux risques, physique et de transition, évoluent plutôt à l'opposé. Ceci est plausible, dans la mesure où la transition se produit suffisamment tôt pour éviter d'atteindre les points de basculement qui pourraient mener à un scénario de réponse trop violente et ne permettant pas l'adaptation des modèles d'affaires et trop tardive pour avoir un impact suffisant.

Le graphique du NGFS ci-dessous résume les différentes combinaisons.



Positioning of scenarios is approximate, based on an assessment of physical and transition risks out to 2100.

Evolution des travaux

Dès 2018, SCOR a produit une première cartographie du risque de transition sur la base d'une étude réalisée par Moody's sur les secteurs les plus exposés. Ces travaux préliminaires ont été complétés en 2019 par une première tentative de quantification, sur la base de l'étude Storm Ahead de 2° Investing Initiative et des scénarios de stress tests de DNB. En 2019, les stress tests de l'ACPR ont également documenté les travaux internes. L'an dernier, c'est le Monetary Authority de Singapour (MAS) qui a lancé son exercice de stress tests largement inspiré de la publication du NGFS « Phase II NGFS Scenarios » : ordonné, désordonné, pas de politiques additionnelles. La période couvre 2022 à 2050 avec des pas de 5 ans et inclut des hypothèses supplémentaires propres à la zone Asie Pacifique.

Les stress tests ont été appliqués au portefeuille de SCOR SE pour les scénarios désordonnés et pas de politiques additionnelles avec les projections à 2030 et 2050.



Risques physiques et de transition :

Fournisseur du scénario	Monetary Authority of Singapore
Risques climatiques	Risque de transition Risque physique
Scénario climatique	Désordonné Pas de politiques additionnelles
Principales hypothèses	Risques additionnels pour 6 secteurs exposés aux risques climatiques (Energies fossiles, Utilities, Industrie lourde, Bâtiments et construction, Transport, Agriculture) Bilan statique Fournit les paramètres pour les actifs et les passifs
Horizon	Projections de 2022 à 2030 et 2050
Evaluation des risques	Taux d'intérêt par pays Spreads de crédit et prix des actions par pays et par secteur
Aspects positifs	Paramètres macro-économiques très détaillés
Limitations	Actifs réels non couverts Pas de projection de l'évolution de la notation financière

- *Scénarios climatiques*

Les scénarios climatiques utilisées par le MAS correspondent à des évolutions de température de +1,5°C à +3°C voire plus, qui pourraient se produire d'ici 2100, sur la base des travaux du NGFS.

- *Variables macro-économiques*

L'exposition aux actions est très faible et le risque lié aux évolutions du cours des actions est négligeable. Compte-tenu des règles de congruence stricte appliquées par SCOR, le risque de change a également été considéré comme négligeable. Le paramètre le plus important dans la variation des prix des actifs détenus en portefeuille est l'évolution des taux d'intérêt. Toutefois, pour un (ré)assureur l'essentiel des obligations couvrent les passifs. L'essentiel de la variation de la valeur des actifs est compensée par la variation de valeur des passifs. En conséquence, même si la variation des taux d'intérêt peut avoir un effet majeur sur la valeur du portefeuille d'actifs, c'est essentiellement la sensibilité à la variation des spreads de crédit qui apporte des informations intéressantes.

- *Autres limitations*

La donnée reste un défi majeur, d'autant que les réglementations européennes sur la transparence ne sont pas encore pleinement déployées. Il faut noter que beaucoup reste encore à faire dans la collecte d'information passée alors même que les exercices de projection de bilan et de compte de résultat devraient s'appuyer sur des informations "forward-looking". Compte-tenu de l'importance de la transition pour construire un monde plus résilient, sélectionner les "best-in-class" dans chaque secteur est une dimension clé de la lutte contre le changement climatique. Cette composante n'est pas capturée à ce jour dans les hypothèses de stress tests qui restent insuffisamment granulaires.

Résultats et conclusion

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour les scénarios désordonné et pas de politiques additionnelles. Si la quantification manque de robustesse comme cela a été précédemment détaillé, l'exercice permet de mieux comprendre les effets des différents facteurs de risque.

Pertes	Horizon 2030		Horizon 2050	
	Crédit	Taux d'intérêt	Crédit	Taux d'intérêt
Désordonné	<1%	< 5% compensé par les passifs	<1%	< 7% compensé par les passifs
Pas de politiques additionnelles	<1%	< 5% compensé par les passifs	<2%	< 7% compensé par les passifs

3.6. Dépendances et impacts relatifs à la nature : ENCORE

En 2022, le groupe SCOR a mis à jour et affiné une analyse qui étudie d'une part la dépendance des émetteurs de son portefeuille d'investissement au capital naturel et d'autre part l'impact de ces mêmes émetteurs sur le capital naturel. Cette analyse a été réalisée à l'échelle du portefeuille du groupe et a couvert le portefeuille d'actifs de l'entité SCOR SE. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p74 et p75).

3.7. Dépendances et impacts relatifs à la nature : pilote TNFD

Pour compléter les études effectuées avec ENCORE en 2021 et 2022, SCOR a participé à un pilote conduit par la société de conseil I-Care à partir des données fournies par Iceberg Data Lab (IDL), aux côtés d'autres institutions financières. Un des objectifs principaux du pilote était de tester la version beta du framework TNFD afin d'en évaluer les aspects pratiques et les domaines d'amélioration potentielle. Les actifs de l'entité SCOR SE sont couverts par ce pilote. L'analyse détaillée est disponible dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p76 et p77).

3.8. Déforestation : évaluation des risques et des impacts

Pour compléter les études effectuées sur la déforestation pour son portefeuille d'investissements en 2020 et 2021, SCOR a procédé à une nouvelle analyse sur la déforestation en 2022 avec une attention particulière apportée à certains aspects de la prise en compte de cette problématique par les entreprises dans lesquelles SCOR investit. Les actifs de l'entité SCOR SE sont bien entendu couverts par cette nouvelle analyse. Dans le même temps, le groupe SCOR a travaillé en 2022 sur la mise au point d'une politique d'investissement prenant en compte le sujet de la déforestation et a démarré des engagements collaboratifs à travers l'initiative FSDA (Finance Sector Deforestation Action). Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p77).



3.9. Eau douce : analyse préliminaire

En 2022, l'initiative TNFD a publié plusieurs versions de son beta framework où la nature est définie comme l'assemblage de quatre entités : eau douce, les océans, la terre et l'atmosphère. De plus, l'étude ENCORE mentionnée plus haut identifie l'eau comme le troisième plus important actif du capital naturel dont dépend le portefeuille d'investissements de SCOR à travers les services écosystémiques, après les habitats et les espèces. Par conséquent, le groupe SCOR a décidé de procéder à une étude préliminaire pour comprendre les risques et les impacts liés à l'eau de son portefeuille d'investissements. Cette étude couvre bien entendu les actifs de l'entité SCOR SE. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p78 et p79).

3.10. Plastique : sensibiliser

En 2021, le groupe SCOR a conduit une étude approfondie sur le plastique afin de mieux comprendre son impact sur l'environnement et comment il pourrait influencer les décisions d'investissement. Dans le même temps, le groupe SCOR a étudié le positionnement de son portefeuille d'investissements vis à vis de la pollution plastique. L'étude a bien entendu inclus les actifs de l'entité SCOR SE.

En 2022 le groupe SCOR a continué à suivre les controverses et les évolutions des entreprises présentes dans le portefeuille d'investissement du groupe SCOR qui utilisent et fabriquent le plastique.

Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p79 et p80).

3.11. Evaluation du risque du portefeuille immobilier direct avec l'outil CREEM

En 2021, le groupe SCOR a utilisé l'outil CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) pour évaluer le risque de transition des actifs immobiliers détenus et utilisés par le groupe. En 2022, le groupe SCOR a étendu cette étude aux actifs immobiliers d'investissement puisque pour la première fois, des données de consommation ont pu être récoltées pour la plupart des actifs en portefeuille. Cette étude couvre bien entendu les actifs de l'entité SCOR SE. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p73 et p74).

3.12. Thématiques sociales : screening et évaluation

Au cours du premier semestre 2022, le groupe SCOR a effectué une analyse approfondie sur la thématique sociale. L'objectif était

de mieux comprendre les risques et impacts sociaux des entreprises dans lesquelles le groupe SCOR investit, en utilisant un scoring propriétaire sur les aspects sociaux. Cette étude couvre bien entendu les actifs de l'entité SCOR SE. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p80, 81 et 82).

4. Métrique et cibles

4.1. Métriques

Risques et opportunités

- *Expositions aux énergies fossiles*

L'exposition des investissements de SCOR SE dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles selon la définition de l'Article 29 s'élève à EUR 21m à fin 2022, dont EUR 4m pour le pétrole non-conventionnel. SCOR SE n'est pas exposée à la production de charbon thermique.

Exposition (en EUR millions)	2022
Energies fossiles	21
Hydrocarbures non conventionnels	4
Production de charbon thermique	0

En 2022, SCOR a modifié sa politique d'investissement responsable pour exclure, à compter de 2030 et partout dans le monde, les entreprises dont les revenus proviennent du charbon thermique ou des hydrocarbures non-conventionnels.

- *Notations ESG selon la méthodologie ISS ESG*

La méthodologie de notation utilisée par ISS – ESG s'appuie sur l'analyse des facteurs environnementaux et sociaux (E et S) et sur des critères de gouvernance.

- Emprunts d'Etat : ISS – ESG attribue le même poids aux facteurs E et S

Notation ESG	Notation ESG médiane	Taux de couverture ISS- ESG	% du total d'actifs
Total du portefeuille	C	68%	100%
Emprunts d'Etat		100%	31%
Obligations sécurisées		100%	4%
Obligations d'entreprises privées		89%	37%
Actions		99%	4%

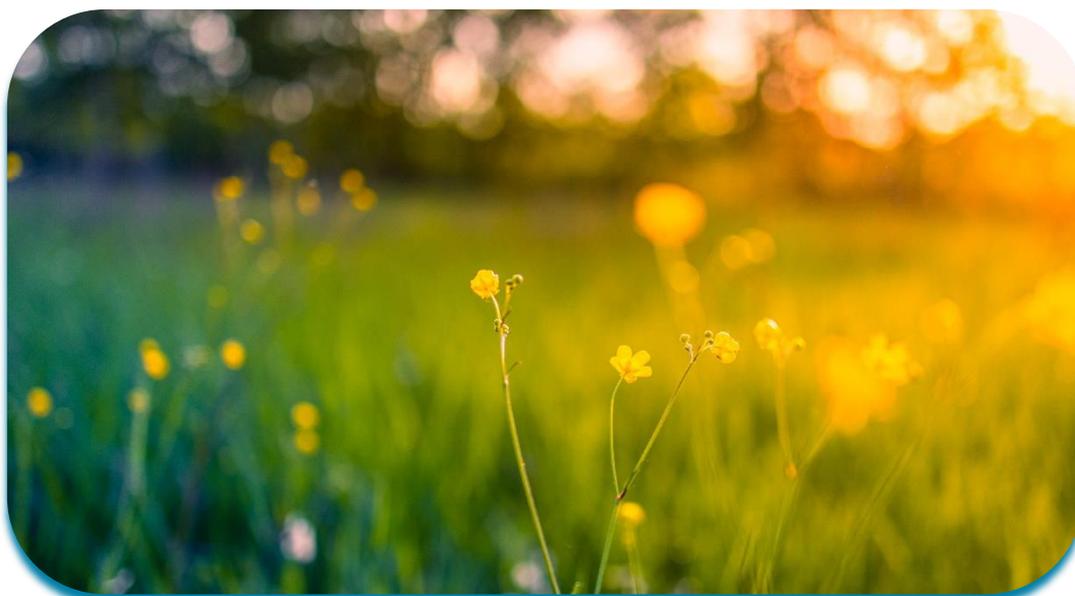
- Obligations d'entreprises privées : La méthodologie développée par ISS – ESG pour évaluer les entreprises privées s'appuie également sur les facteurs E et S mais leur poids dépend de leur secteur d'activité. Les analyses reposent sur des données financières et non-financières des entreprises, complétées par des interviews avec des employés et des parties prenantes externes.

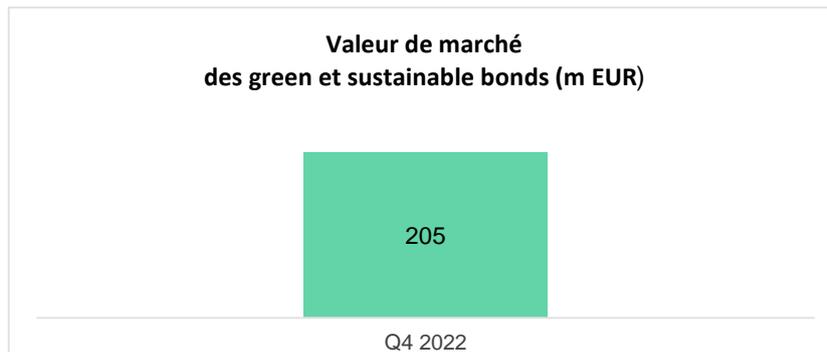
La note médiane du portefeuille de SCOR SE est C. Il existe une grande dispersion dans les taux de couverture des différentes classes d'actifs. Sans surprise, ce sont les classes d'actifs les plus liquides qui présentent le taux de couverture le plus élevé.

- *Sous portefeuille « transition et social »*

Transition et social : SCOR définit des actifs "sustainable" selon une classification interne. Les limites actuelles dans l'application de l'alignement à la taxonomie européenne militent pour conserver cette approche tant que les données ne seront pas plus accessibles et robustes. Les actifs du sous portefeuille transition et social incluent l'immobilier en direct, les dettes infrastructure et immobilières et les green, social and sustainable bonds. Pour être éligible au sous portefeuille, l'immobilier doit être certifié et la dette infrastructure doit financer la transition vers une économie bas carbone. Ces critères sont complétés par une analyse en ligne à ligne pour valider le « tampon vert » interne.

A fin Q4 2022, le total ce sous portefeuille dans les actifs de SCOR SE s'élevait à EUR 635m y compris les immeubles opérationnels, ce qui représente 8,9% du total des actifs de SCOR SE.





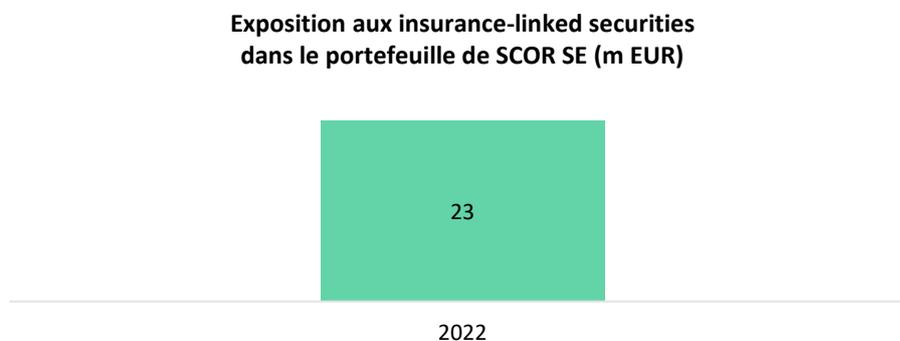
A fin Q4 2022, la valeur de marché des green et sustainable bonds dans le portefeuille de SCOR SE s'élève à 205 m EUR.

Au niveau groupe, SCOR s'est engagé à augmenter le sous portefeuille green et sustainable bonds comme suit :

- 702m EUR en valeur de marché à horizon 2024
- 1000m EUR en valeur nominale à horizon 2024

- *Insurance-Linked-Securities*

- ILS : SCOR investit dans des ILS dans le but d'être rémunéré pour s'exposer au risque physique aigu, lui permettant d'améliorer la rentabilité de ses actifs tout en améliorant la diversification.



Impact

- Empreinte carbone

Tableau 1: Expositions en EURm au 31.12.22

2022		
Classe d'actifs	Montant investi	% du portefeuille total
Couvert par des données d'empreinte carbone	5 774.6	82%
Obligations et actions d'entreprises privées	2 605.6	37%
Emprunts d'Etat et assimilés	2 052.8	29%
Obligations sécurisées	247.9	4%
Emprunts d'entreprises privées	326.6	5%
Immobilier détenu en direct à des fins d'investissement	28.3	0%
Dette immobilière	225.2	3%
Dette infrastructure	288.1	4%
Non couvert	1 235.5	18%
Total	7 010.1	100%

Tableau 2: Emissions financées en tCOe

Toutes les données d'émissions sont fournies par ISS – ESG, qu'elles soient déclarées ou estimées.

Pour les actifs réels (immobilier, dette infrastructure et dette immobilière), les données sont dans la plupart des cas modélisées.

2022				
Classe d'actifs	Coverage by ISS ¹	Scopes 1 and 2	Scope 3	Scopes 1 to 3
Obligations et actions d'entreprises privées	91%	131 782	1 324 397	1 456 179
Emprunts d'Etat et assimilés	96%	882 545 ²		882 545
Obligations sécurisées	98%	67	8 948	9 014
Emprunts d'entreprises privées ³	98%	37 253 ⁴		37 253
Immobilier détenu en direct à des fins d'investissement	100%	174	101	275
Dette immobilière	100%	1 636	484	2 120
Dette infrastructure	100%	91 980	40 411	132 390
Total	77%	1 145 437	1 374 339	2 519 777

¹ Les résultats du tableau 2 sont associés aux portefeuilles étudiés à fin Novembre pour des raisons organisationnelles internes. Les différences avec le tableau 1 sont insignifiantes.

² Il n'y a pas de répartition entre les scopes 1, 2 et 3 pour cette classe d'actifs.

³ Donnée estimée.

⁴ Pas de scope 3 pour cette classe d'actifs.

Les méthodologies de calcul des émissions sont détaillées dans le rapport du Groupe.

- *Implied Temperature Rise*

L'Implied Temperature Rise est un indicateur prospectif utilisé pour mesurer l'alignement d'un portefeuille avec l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à une valeur bien en dessous de 2°C en 2100 par rapport aux niveaux de l'ère pré-industrielle. L'indicateur a été utilisé à l'échelle du groupe SCOR, tout en prenant en compte les actifs de l'entité SCOR SE. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p101).

- *Taxonomie*

- SCOR SE a évalué la portion de ses investissements éligibles à la taxonomie. Au 31 décembre 2022, le ratio obligatoire d'éligibilité du portefeuille de SCOR SE s'élève à 13.0% et le ratio volontaire à 17.3%. Ce dernier inclut notamment les investissements dans des activités éligibles d'entreprises non soumises à la NFRD (calcul détaillé dans la table ci-dessous).

- Les actifs pris en compte dans le dénominateur sont les actifs couverts, c'est-à-dire les actifs investis totaux à l'exception des expositions aux Etats, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux

- L'analyse de l'éligibilité a été effectuée sur la base d'information fournies par ISS pour les actions et les obligations et repose sur une analyse qualitative ligne à ligne pour les actifs réels

Au 31 décembre 2022	Valeur de marché en EUR millions ⁵	% total actifs	% actifs couverts
Total des actifs, incluant :	7 340.7	100.0%	
Gouvernements centraux, banques centrales et émetteurs supranationaux	1 704.5	23.2%	
Actifs couverts⁶, notamment:	5 636.2	76.8%	100.0%
Actifs dans des contreparties non soumises à la directive sur le reporting extra-financier (NFRD) ⁷	2 105.4	28.7%	37.4%
Actifs dans des contreparties soumises à la directive sur le reporting extra-financier (NFRD) ⁷	764.8	10.4%	13.6%
Actifs pour lesquels la sujétion à la directive sur le reporting extra-financier (NFRD) n'a pas pu être déterminée, incluant :	2 766.0	37.7%	49.1%
Produits dérivés	131.0	1.8%	2.3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	689.4	9.4%	12.2%
Actifs éligibles au ratio réglementaire :	730.6	10.0%	13.0%
Immobilier de placement – dans l'Union Européenne (UE)	28.3	0.4%	0.5%
Immobilier d'exploitation – dans l'UE	134.6	1.8%	2.4%
Dettes infrastructure – dans l'UE	198.4	2.7%	3.5%
Dettes immobilière – dans l'UE	225.2	3.1%	4.0%

⁵ Valeur de marché

⁶ Actifs couverts = actifs totaux – exposition aux gouvernements centraux, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux

⁷ Comme estimé par ISS sur les critères d'éligibilité à la Non-Financial Reporting Directive tels que définis par la directive 2014/95/EU

Au 31 décembre 2022	Valeur de marché en EUR millions ⁵	% total actifs	% actifs couverts
Obligations et actions (pondéré par le revenu) ⁸	144.0	2.0%	2.6%
Actifs non éligibles au ratio réglementaire	4 905.6	66.8%	87.0%
Actifs éligibles au ratio volontaire, incluant :	975.3	13.3%	17.3%
Actifs éligibles au ratio réglementaire	730.6	10.0%	13.0%
Obligations et actions (pondéré par le revenu) ⁹	164.2	2.2%	2.9%
Immobilier d'exploitation – hors de l'UE	64.9	0.9%	1.2%
Dettes infrastructure – hors de l'UE	15.7	0.2%	0.3%
Actifs non éligibles au ratio volontaire	4 660.9	63.5%	82.7%

En utilisant le CAPEX à la place des revenus pour calculer le ratio d'éligibilité, le ratio obligatoire passerait à 13.6%, et le ratio volontaire à 15.9%.

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

- *Empreinte biodiversité*

Depuis 2020, le Groupe SCOR travaille en partenariat avec Iceberg Data Lab pour évaluer l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'obligations d'entreprises privées et d'actions. Ce partenariat autour d'une métrique encore en développement, permet néanmoins de mieux appréhender les défis de la mesure d'empreinte biodiversité.

⁸ Fourni par ISS pour les indicateurs obligatoires

⁹ Fourni par ISS sur la base d'information reportées par les entreprises ou estimées par ISS pour les entreprises non soumises à la directive 2014/95/EU

Indicateur de biodiversité : MSA et km²MSA

La *Mean Species Abundance* (MSA) est utilisée pour décrire l'évolution de la biodiversité par rapport à son état originel. Elle est définie comme l'abondance moyenne des espèces déjà présentes dans l'écosystème d'origine comparée à l'abondance de ces mêmes espèces dans l'écosystème non perturbé.

L'indicateur km²MSA est l'expression du MSA sur une surface spécifique. Par exemple, 1 km² d'un champ cultivé de manière intensive (10% MSA) a une valeur de $1 \times 10\% = 0,1 \text{ km}^2 \text{ MSA}$.

D'autre part, un changement de MSA de 100% à 75% sur une surface de 1km² signifie une perte de $(100\% - 75\%) \times 1 = 0,25 \text{ km}^2 \text{ MSA}$. Un changement de MSA de 100% à 0% sur une surface de 0.25km² signifie également une perte de 0,25 km²MSA. Ainsi, sur deux terrains d'une même superficie et ayant un MSA égal à 100%, ces deux changements se traduisent par la même perte en km²MSA, comme explicité ci-dessous :



La méthodologie de calcul de l'empreinte biodiversité est détaillée dans le rapport du Groupe

	2022
Empreinte biodiversité de SCOR SE biodiversity footprint (km ² MSA par an)	111
Couverture du portefeuille d'obligations d'entreprises privées et d'actions (%)	73%

Récapitulatif des métriques de SCOR SE

	2022	Ratio de couverture 2022
Exposition aux énergies fossiles (EUR m)	21	NA
Notation médiane ESG	C	68% du total des actifs
Sous portefeuille transition (% Total AUM)	8,9%	NA
Taxonomie européenne		76.8% du total des actifs
Ratio d'éligibilité (obligatoire – sur la base des revenus) – calculé à partir des actifs couverts	13,0%	NA
Empreinte biodiversité (CBF) en km ² MSA	111	27% du total des actifs

4.2. Cibles

- *Décarbonation de portefeuilles*

En tant que membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, le groupe SCOR a fixé des cibles de décarbonation pour des sous-ensembles de son portefeuille d'investissement par rapport à fin 2019. Les cibles ont pour horizon soit fin 2024, soit fin 2029. Les actifs de l'entité SCOR SE sont pris en compte dans la fixation de ces cibles. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p103 et p104).

- *Décarbonation sectorielle*

En tant que membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, le groupe SCOR a fixé une cible de décarbonation pour un secteur carbo-intensif par rapport à fin 2019. La cible a pour horizon fin 2034. Les actifs de l'entité SCOR SE sont pris en compte dans la fixation de cette cible. Plus de détails sont disponibles dans le rapport 2022 de durabilité du groupe (p104).

- *Biodiversité*

Le groupe SCOR travaille à la définition d'une cible biodiversité. A ce jour, les méthodologies restent expérimentales et les actifs de l'entité SCOR SE sont pris en compte dans les analyses qui sont menées à l'échelle du groupe.

5. Annexes

Le tableau ci-dessous relie les informations du présent rapport aux exigences de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat. Pour simplification :

- "RID" fait référence au présent Rapport d'Investissement Durable de SCOR SE
- « DEU » fait référence au Document d'Enregistrement Universel 2022 de SCOR : Document d'enregistrement universel 2022 de SCOR
- « SR » fait référence au Sustainability Report de 2022 : SCOR Sustainability Report 2022
- « SP » fait référence à la Sustainability Policy : SCOR Sustainability Policy

Art 29 décret no. 2021-663 du 27 Mai 2021 sections		Sources
III 1°	<ul style="list-style-type: none"> a) Approche générale b) Information des parties prenantes c) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision d) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG 	<p>RID – section 1</p> <p>Se trouve également:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SR sections 1 et 2 - DEU section 6.1 - SP section 2
III 2°	Moyens internes déployés par l'entité	RID – Section 1.6, section 1.8, section 3.1 SR – Section 2.3
III 3°	<p>Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, b) Inclusion dans les politiques de rémunération c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration 	<p>RID – section 1</p> <p>Se trouve également dans</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEU sections 6.1.2.2 et 6.1.2.3 - SR sections 2.1, 2.3, 2.4 <p>Règlement intérieur du Conseil d'administration de SCOR SE/ Partie 1/ (1)Mission du conseil d'administration/</p>
III 4°	<p>Stratégie d'engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Périmètre b) Politique de vote c) Bilan de la stratégie d'engagement d) Bilan de la politique de vote e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement 	<p>RID – sections 2.7 et 4.1</p> <p>Se trouve également</p> <ul style="list-style-type: none"> - SR – section 5.4 - SP sections 2.3 et 3.2 - DEU section 6.3.2.1
III 5°	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	RID – section 4.1 Se trouve également - SR section 10.1 - DEU section 6.3.2.1
III 6°	<p>Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Objectifs b) Méthodologies c) Résultats d) Utilisation dans la stratégie d'investissement e) Changements au sein de la stratégie d'investissement f) Actions de suivi des résultats et changements g) - Fréquence des mises à jour 	<p>RID – section sections 1.4, 2.4, 3.3 et 4.2</p> <p>Se trouve également</p> <ul style="list-style-type: none"> - SR Sections 5, 8.3, 10.1 et 11.3 - DEU sections 6.1.2.3 et 6.1.2.3
III 7°	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	RID – sections 2.1, 2.3, 3.6-3.10 et 4.1 Se trouve également

Art 29 décret no. 2021-663 du 27 Mai 2021 sections		Sources
	a) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique b) Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité c) Empreinte biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - SR sections 5 et 8.3 - DEU sections 6.1.2.2 et 6.1.2.3
III 8° and III 8° bis	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	RID – sections 2.3 et 3 Se trouve également <ul style="list-style-type: none"> - SR sections 1.2 et 8
III 9°	Plan d'amélioration	Se trouve également <ul style="list-style-type: none"> - DEU section 6.3.2.3

